



**Conférence de presse FME
Temps des Mémoires 2026**



« 25 ans de la loi Taubira »

**Verbatim du propos liminaire de Jean-Marc AYRAULT,
président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage**

1^{er} avril 2026

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour ce lancement du Temps des Mémoires 2026, ce rendez-vous annuel que nous avons ensemble autour de la mémoire de l'esclavage en France et de ses enjeux.

Je suis avec Aïssata SECK, la directrice de la Fondation, et Pierre-Yves BOCQUET, son directeur adjoint, qui pourront répondre à vos questions sur le programme que nous vous avons préparé pour 2026.

Cette année, le Temps des Mémoires est un peu particulier, pour deux raisons.

La première raison est une raison que nous avons prévue, je veux bien sûr parler des 25 ans de la loi TAUBIRA, ce texte voté à l'unanimité des députés et sénateurs par lequel la France est devenue le premier pays dans le monde à reconnaître l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité.

La deuxième raison est une raison que nous n'avions pas prévue, mais que nous avons annoncée et préparée depuis la création de la Fondation : je veux parler de cette résolution sur l'esclavage qui a été votée par l'ONU la semaine dernière à New York. Cette résolution reprend les choses là où la loi TAUBIRA les avait laissées et les prolonge en appelant notamment à des réparations.

Le vote de l'assemblée générale des Nations Unies a montré un monde nettement divisé entre les nations du Sud, qui ont presque toutes voté pour ce texte, et les nations du Nord qui se sont presque toutes abstenues, pour ne rien dire des Etats-Unis, d'Israël et de l'Argentine qui ont voté « contre ». Le fossé semble profond. Pour la sécurité et le bien-être

du monde, il ne faut pas laisser perdurer une telle division, et je crois que la Fondation a un rôle à jouer en ce sens.

C'est pour cela que je dis que nous avons annoncé et préparé ce moment, car depuis la création de la Fondation nous n'avons pas cessé de dire :

Que la question de la mémoire de l'esclavage est une question internationale majeure

Qu'elle n'est pas une question réservée aux spécialistes et aux historiens, mais qu'elle touche à des problèmes actuels et concrets, et

Que la question des réparations est une manière pertinente de poser ces problèmes pour chercher à les résoudre.

Vu sous cet angle, le vote de cette résolution à l'ONU est pour la France à la fois un appel et une opportunité.

C'est tout d'abord un appel que les pays du Sud nous lancent pour fonder ensemble une relation plus juste et plus équilibrée. Une relation qui reconnaisse l'importance majeure qu'a eu cette page dans l'histoire du monde, et qui nous aide à affronter avec ambition et fermeté les héritages toujours vivants de ce passé :

Je pense au racisme anti-noir, dont les stéréotypes se sont forgés au temps de l'esclavage ; ce racisme est toujours présent, y compris en France, nous l'avons vu ces dernières semaines avec le déluge d'attaques immondes dont sont victimes un certain nombre de maires et d'élus, tels Bally BAGAYOKO, simplement parce qu'elles et ils sont noirs ; je tiens ici à leur manifester mon entier soutien, et j'appelle les autorités compétentes à faire ce qui est nécessaire pour faire immédiatement cesser ce déferlement de haine sur les antennes, et pour sanctionner durement ceux qui l'ont propagé, et le propagent encore ;

Mais les héritages de l'esclavage, ce sont aussi les inégalités économiques et sociales dans les territoires post-esclavagistes, qui n'ont jamais été vraiment corrigées depuis l'abolition ; il est plus que jamais nécessaire d'affronter cette réalité, notamment dans nos outre-mer où la question des réparations ne peut plus être esquivée ;

Je pense enfin aux relations entre le Nord et le Sud, toujours marquées par des injustices qui sont directement les fruits de cette histoire ; là encore le débat sur les réparations nous offre une nouvelle manière d'envisager ces relations et de travailler à les rendre plus justes et plus égalitaires.

C'est là où l'anniversaire de la loi TAUBIRA est une opportunité pour la France, car on ne peut pas dire que l'esclavage et la traite sont des crimes contre l'humanité sans chercher à en réparer les conséquences, lorsque celles-ci sont toujours actives. Avec la reconnaissance vient aussi la responsabilité.

C'est ce à quoi nous appelons le gouvernement français depuis déjà plusieurs années.

Nous l'avons fait en 2024 en prévision du bicentenaire de la double dette d'Haïti, et le Président de la République nous a entendu. Pour la première fois, il a accepté que la France parle officiellement avec Haïti de ce sujet, à travers la commission bilatérale d'historiens qui remettra son rapport à la fin de l'année, et nous espérons que ce travail ouvrira une démarche exigeante qui promet d'être longue, mais que je crois absolument indispensable.

Dans l'Histoire, Haïti a été un exemple aux yeux du monde. Aujourd'hui, nous voulons qu'elle devienne un exemple de ce qu'il est possible de faire sur le chemin de la réparation.

Ce mot a un sens juridique, qui renvoie à l'indemnisation qu'un condamné doit à ses victimes. Les pays qui n'ont pas voté la résolution du 25 mars contestent l'application de cette notion aux torts causés par la traite et l'esclavage colonial, car ceux-ci « n'étaient pas illicites au regard du droit international au moment où ils ont été commis », selon les mots de l'ambassadeur des Etats-Unis.

Mais cette approche ignore que la notion de réparation a aussi un sens historique. Elle ne résulte pas de la culpabilité des Etats d'aujourd'hui pour des fautes passées, mais de leur responsabilité « au nom de la continuité structurelle entre le passé et le présent », comme l'écrit la philosophe Magali Bessone. Cette responsabilité ne vise pas à corriger un passé à jamais irréparable, mais à réparer ce qui doit l'être aujourd'hui. Entendue ainsi, la réparation prend des formes multiples – symbolique, culturelle, éducative, sociale, économique, écologique – dont la nature et l'ampleur doivent être réfléchies et construites ensemble, dans le dialogue, le respect et la reconnaissance.

C'est dans cet esprit que depuis plusieurs mois nous préparons les 25 ans de la loi TAUBIRA, car nous pensons que cet anniversaire est une occasion que la France ne doit pas rater pour renouer avec l'audace que notre pays a eu en adoptant ce texte.

En 2001, la France a osé rompre les rangs des anciennes puissances coloniales pour reconnaître l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité. Encore aujourd'hui elle reste la seule de ces anciennes puissances à assumer une telle affirmation. Même les Pays-

Bas, dont la FME vante pourtant régulièrement l'activisme sur la mémoire de l'esclavage, ne sont pas allés aussi loin dans la reconnaissance.

Ce statut de pionnière que la loi TAUBIRA a conféré à la France lui donne une responsabilité, alors que le vote de mercredi dernier à l'ONU montre que le monde attend de nouveau qu'une ancienne puissance coloniale rompe les rangs de l'immobilisme et du déni.

C'est la raison pour laquelle la France ne doit pas s'abstenir d'agir après ce vote. Elle doit répondre à cet appel, et prendre des initiatives pour que la conversation qui doit avoir lieu entre les pays du Nord et les pays du Sud puisse enfin débiter.

Je l'ai écrit au Président de la République, avant et après le vote de mercredi dernier, et je peux vous dire qu'il m'a entendu, puisque nous sommes en discussion avec ses équipes pour organiser un événement exceptionnel, en sa présence, le 21 mai prochain, date anniversaire de la promulgation de la loi en 2001.

La forme de cet événement est encore en discussion, mais nous voulons qu'il ait une dimension internationale, et qu'il permette à la France de reprendre l'initiative à ce niveau sur un sujet sur lequel elle a été pionnière il y a 25 ans.

Sur ces questions, je crois à la force libératrice de la vérité.

Seule la reconnaissance pourra nous rassembler et nous guider ensuite sur le chemin de la réparation et de l'unité.

C'est le message que nous voulons délivrer à toutes les Françaises et tous les Français à l'occasion de ce Temps des Mémoires exceptionnel : il y a 25 ans, la représentation nationale a su se réunir pour poser un grand acte de courage et de lucidité. Aujourd'hui, retrouvons cet esprit pour franchir une nouvelle étape, ici, dans nos outremeres et dans notre relation avec le reste du monde.

Je vais maintenant laisser Aïssata SECK vous détailler le programme de ce Temps des Mémoires 2026 spécial 25 ans de la loi TAUBIRA.

Nous serons ensuite à votre disposition, avec également Pierre-Yves BOCQUET, le directeur adjoint de la FME, pour répondre à vos questions.

Réponses de Jean-Marc Ayrault aux questions des journalistes

Jean-Marc AYRAULT a également donné son sentiment sur l'abstention de la France sur la résolution du Ghana discutée par l'ONU le 25 mars dernier :

Parce qu'elle est la seule ancienne puissance coloniale à avoir reconnu l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité, cela lui donne une légitimité pour rechercher un consensus plus large autour de ce texte, et je regrette que la France n'ait pas usé de cette légitimité pour éviter ce vote séparé en deux blocs.

Sur la mémoire de l'esclavage, la France ne peut pas s'abstenir d'agir, elle peut encore le faire et c'est qu'elle doit faire absolument. C'est pourquoi dès la nouvelle du vote à New York la semaine dernière j'ai écrit au Président de la République pour lui demander de prendre une initiative afin de répondre à l'appel des pays du Sud.

Une série de rendez-vous ces prochaines semaines lui permettent de le faire : la visite du président ghanéen MAHAMA la semaine prochaine, le sommet Afrique-France début mai, et bien sûr l'anniversaire de la loi TAUBIRA le 21 mai prochain.